



Signataires : Jean-Pierre Pasquier, Murat-Julian Alder, Alexis Barbey, Geoffray Sirolli, Pierre Nicollier, Francine de Planta, Jacques Béné, Philippe Meyer, Diane Barbier-Mueller, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, Pascal Uehlinger

Date de dépôt : 17 août 2026

Proposition de motion **pour une adaptation de la tarification des SIG à la production photovoltaïque locale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la transition énergétique repose notamment sur le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- que la production photovoltaïque connaît une croissance soutenue à Genève et modifie progressivement les profils de production et de consommation d'électricité ;
- que les périodes de plus forte production solaire interviennent principalement durant la journée ;
- que plusieurs distributeurs d'électricité suisses ont adapté leur structure tarifaire afin d'encourager la consommation lors des périodes de forte production photovoltaïque ;
- que des signaux tarifaires adéquats permettent de favoriser une meilleure utilisation de l'électricité renouvelable locale et des infrastructures du réseau ;
- que, conformément à l'article 38, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG), les tarifs pour l'utilisation du réseau et la fourniture de l'électricité sont soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ;

- qu'il appartient dès lors au Conseil d'Etat d'examiner, avec les SIG, l'opportunité d'une évolution de la structure tarifaire tenant compte du développement de la production photovoltaïque,

invite le Conseil d'Etat

à adapter, en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), la structure tarifaire de l'électricité afin de mieux valoriser la production photovoltaïque locale et d'encourager sa consommation durant les périodes de forte production solaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La structure tarifaire de l'électricité a historiquement été conçue pour encourager le report de certaines consommations vers les heures de faible demande, principalement durant la nuit. Cette logique se reflète encore aujourd'hui dans les tarifs appliqués par les Services industriels de Genève (SIG), où les heures pleines s'étendent de 7h00 à 22h00 en semaine pour les clients bénéficiant du profil double, tandis que les heures douces demeurent essentiellement concentrées durant la nuit.

Or, le système électrique connaît actuellement une transformation profonde liée à la forte progression de la production photovoltaïque. Les périodes de plus forte production solaire se situent désormais au milieu de la journée, lorsque l'ensoleillement est maximal. Les SIG soutiennent d'ailleurs activement le développement du photovoltaïque et constatent eux-mêmes la progression rapide du nombre d'installations solaires dans le canton.

Face à cette évolution, plusieurs distributeurs suisses ont entrepris d'adapter leurs modèles tarifaires.

Ainsi, Groupe E a introduit une période à tarif réduit entre 12h00 et 17h00 afin de tenir compte de l'abondance de production photovoltaïque en journée¹.

Romande Energie a annoncé une extension importante des heures creuses dans le but d'encourager la consommation lorsque la production solaire locale est abondante.

De son côté, SIE, dans l'Ouest lausannois, a concentré les heures pleines sur la seule période de pointe du soir, entre 17h00 et 22h00, afin de mieux tenir compte de l'évolution du système électrique et de la production renouvelable.

Ces exemples montrent que plusieurs distributeurs suisses considèrent désormais que la structure traditionnelle des heures pleines et des heures creuses mérite d'être réexaminée à la lumière du développement des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, il apparaît opportun que Genève procède à une analyse de sa propre structure tarifaire afin de déterminer si celle-ci demeure la plus adaptée aux réalités actuelles du système électrique et aux objectifs de la transition énergétique.

¹ <https://www.groupe-e.ch/fr/decouvrir-groupe-e/medias/communiques-de-presse/tarifs-en-baisse>

La présente motion ne vise pas à imposer une solution prédéterminée, mais à engager une réflexion fondée sur les expériences déjà menées en Suisse et à examiner les adaptations qui pourraient être envisagées à Genève.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.